

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**du 18 janvier 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle**

**PROCES VERBAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 18 janvier à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	12 janvier 2023
Date d'affichage	12 janvier 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	9
Votants	70

**Etaient présents :**

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – GARET – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION – DUVAL

**Etaient excusés :**

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR  
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL  
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO  
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION  
M. Luc CHATENAY  
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Jean GORRIEZ  
M. Aymerick COEUILTE  
M. Michel TRENCART  
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE  
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT  
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

**Secrétaire de séance :** M. Angelo TONOLLI

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2022 (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1) 2023.001 Installation d'un délégué de la commune de Bellancourt

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code électoral, et notamment son article L273-12,
- Vu la démission de Mme Brigitte KOCH, de ses fonctions électives de Maire de la commune de Bellancourt, et de Conseiller communautaire,
- Vu l'élection de Mme Annie LEPLOMB, en qualité de Maire de la commune Bellancourt, et de M Sylvain FOUBERT, 1<sup>er</sup> adjoint, en date du le 16 décembre 2022,
- Vu le rapport du Président,

**Prend acte** de l'installation de Mme Annie LEPLOMB en qualité de Conseiller titulaire, et de M. Sylvain FOUBERT, Conseiller communautaire suppléant, au sein du conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

### 2) 2023.002 Mise à jour du tableau des effectifs – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération N° 2022.156 du dernier conseil communautaire en date du 21 novembre 2022,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 décembre 2022,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la réussite aux concours de certains agents, les campagnes de promotion interne et d'avancements de grade 2022 et au regard des Lignes Directrices de Gestion,
- Considérant la titularisation d'un agent au sein du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,
- Considérant le recrutement d'un Directeur du Conservatoire à rayonnement intercommunal,
- Considérant le recrutement d'un professeur de trompette au sein du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal,
- Considérant les demandes de changement de filière de 2 agents,
- Considérant la dissolution des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et au transfert de compétence à la Communauté d'agglomération,

- Considérant les départs en retraite de 3 agents au sein des services de la Restauration collective et du Portage entre 2021 et 2022,
- Considérant le recrutement d'un Directeur de la collecte et du traitement des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. TONOLL).

**- De supprimer :**

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.
- 1 poste de rédacteur à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), de la filière administrative.
- 1 poste d'ingénieur à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A), de la filière technique.
- 1 poste d'ingénieur en chef à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs en chefs (catégorie A), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28,25/35<sup>ème</sup>), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30,5/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste de conseiller socio-éducatif à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie A), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'animateur à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B), de la filière animation.
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'éducateur de APS à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS (catégorie B), de la filière sportive.
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistiques territoriaux (catégorie A), de la filière culturelle.
- 1 poste d'ATEA principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS (catégorie B), de la filière sportive.
- 1 poste d'attaché à temps non complet (5/35<sup>ème</sup>) appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), de la filière administrative.

- 1 poste de secrétaire de mairie à temps non complet (43 heures annuelles), appartenant au cadre d'emplois des secrétaires de mairie territoriaux (catégorie A), de la filière administrative.

- **De créer :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27/35<sup>ème</sup>), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
  - 3 postes d'adjoint technique à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
  - 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (16/16<sup>ème</sup>), appartenant au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux (catégorie A), de la filière culturelle.
  - 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), de la filière technique.
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (catégorie C), de la filière médicosociale.
- **De prendre acte** que la création de ces postes sera compensée par la suppression, après la nomination des intéressés et l'avis du Comité Social Territorial, par la suppression de leur grade et quotité horaire actuels.
- **De mettre à jour** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente note de synthèse.
- **De prendre acte** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### 3) 2023.003 Mise à jour du régime indemnitaire (RIFSEEP) suite à la publication de l'arrêté du 23 novembre 2022

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat,
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale permettant d'appliquer un régime indemnitaire basé sur deux parts pour l'ensemble des cadres d'emploi à l'exception des assistants et professeurs d'enseignement artistique,
- Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

- Vu la délibération n° 2017.035 du 9 janvier 2017 relative à la mise en place du RIFSSEP,
- Vu la délibération n° 2017-187 du 21 décembre 2017 relative à l'actualisation du régime indemnitaire,
- Vu la délibération n° 2022.089 du 24 mai 2022 relative à la mise à jour du RIFSEEP. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- Vu la délibération n° 2022.135 du 20 septembre 2022 relative à l'instauration du RIFSEEP pour les administrateurs,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 décembre 2022,
- Vu le rapport du Président,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité** (70 votants : 66 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLLIS, DUVAL ; 4 abstentions : MM. TONOLLI, HENIQUE, DELOHEN, Mme ARCIVAL).

**De rappeler** que par délibération n° 2022.135 du 20 septembre 2022, le Conseil d'agglomération a mis à jour le RIFSEEP. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

**De prendre acte** de l'arrêté du 23 novembre 2022 pour l'application au corps des administrateurs de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

**De fixer** les montants suivants pour la partie fixe qui correspond à l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	63 000 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité/Responsable de plusieurs services	57 200 €
Groupe 3	Responsable d'un service	51 200 €
Groupe 4	Expert	42 330 €

**De prendre acte** que pour la partie variable dénommée complément indemnitaire annuel les mêmes montants et modalités que celles fixées par la délibération 24 mai 2022 susvisée.

**De prendre acte** que les autres dispositions de la délibération du 24 mai 2022 susvisée demeurent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présentes.

**De prendre acte** que l'intégralité des règles applicables en matière de RIFSEEP au sein de la Communauté d'agglomération sont reprises dans l'annexe jointe à la présente délibération.

#### 4) 2023.004 Autorisation de signature de la convention cadre de prestations en intervention d'une psychologue du travail

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 décembre 2022,
- Vu le rapport du Président,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURLIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).**

**D'autoriser** le Président à signer la convention cadre de prestation en intervention d'un(e) psychologue du travail.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**5) 2023.005 Modification de la délibération n°2022.185 portant Autorisation de signature d'une convention de service commun dans le cadre de la création d'un service commun 'Communication externe'**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2022.185 du 15 décembre 2022 par laquelle le conseil d'agglomération a autorisé la création d'un service commun '*Communication externe*' entre la commune d'Abbeville et la CABS, et a habilité le Président à signer ladite convention,
- Vu le rapport du Président,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 65 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURLIE, DELAHAYE, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, DUVAL ; 2 contre : Mme FROISSART-SENLIS, M. MACHAT ; 3 abstentions : MM. DELOHEN, DUCROCQ, HENOCQUE).**

**De prendre acte** de l'entrée en vigueur de la convention et de la création du service commun '*Communication externe*' au 1<sup>er</sup> mars 2023 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**De prendre acte** que les dispositions de la délibération précitée demeurent valides dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présentes dispositions.

**6) 2023.006 Autorisation de signature de la fin de la mise à disposition du Camping « Le Village » à Longpré-les-Corps-Saints**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu l'acte en date du 19 février 2018 par lequel la commune de Longpré - Les - Corps - Saints et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme ont signé un procès-verbal de mise à disposition des installations du Camping « *le Village* » située sur la commune éponyme,
- Vu la restitution de cet équipement à la commune en date du 1<sup>er</sup> mars 2022,
- Vu le rapport du Président,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité** (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, DELOHEN, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL).

**D'autoriser** le Président à résilier le procès-verbal de mise à disposition du Camping « Le Village » à Longpré - Les -Corps - Saints.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à régler les frais en découlant.

## FINANCES

### 7) Décisions Modificatives

#### 2023.007 Décision Modificative 2022 n° 1 : Budget annexe Développement économique

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 alinéa 2,
- Vu le budget primitif 2022 du budget annexe Développement économique, voté le 12 avril 2022,
- Vu l'erreur technique constatée dans la délibération N°2022-161 du conseil d'agglomération du 21 novembre 2021,
- Considérant qu'il y a lieu de modifier la décision modificative n° 1 votée le 21 novembre dernier pour équilibrer les opérations d'ordre et les opérations réelles,
- Vu le rapport du Président,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité** (70 votants : 68 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS ; 2 abstentions : Mme DUVAL, M. DELOHEN).

**De retirer** la délibération N°2022-161 du conseil d'agglomération du 21 novembre 2021.

**D'approuver** conformément au détail ci-dessous la Décision Modificative n° 1 au Budget annexe Développement économique.

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
<b>Fonctionnement</b>						

042	675	Valeur comptable des immo. Cédées	0,00	500 000,00	500 000,00	
68	6817	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	0,00	800,00	800,00	
011	617	Etudes et recherches	15 000,00	14 200,00	-800,00	
77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	590 886,38	1 090 886,38		500 000,00
		<b>TOTAL</b>			<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>Investissement</b>						
21	2125	Terrains bâtis	111 500,00	611 500,00	500 000,00	
040	2125	Terrains bâtis	0,00	62 200,00		62 200,00
040	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	436 900,00		436 900,00
040	21738	Autres constructions	0,00	900,00		900,00
		<b>TOTAL</b>			<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### 2023.008 Décision Modificative 2022 n° 2 : Budget annexe ZAC de la Baie de Somme

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 alinéa 2,
- Vu le budget primitif 2022 du budget annexe Zac Baie de Somme, voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport du Président,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).**

**D'approuver** la Décision Modificative du budget annexe ZAC Baie de Somme comme suit :

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
<b>Fonctionnement</b>						
67	678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 200,00	2 200,00	
011	6015	Terrains à aménager	84 500,00	82 300,00	-2 200,00	
		<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### 8) 2023.009 Liste des investissements anticipés 2023 avant vote du budget.

*M. TONOLLI interpelle le Président afin de savoir si dans les investissements anticipés est prévu un investissement portant sur le futur parking du centre hospitalier, ajoutant que depuis les travaux de défrichage, plus aucune activité n'a été constatée ; il demande à connaître la date de démarrage du chantier.*

Par ailleurs, il indique avoir eu écho de la verbalisation du personnel soignant de l'hôpital ayant pris l'habitude de se garer sur le parking de la salle du rivage, faute de place ailleurs, ajoutant qu'il s'agit là d'une sanction rude à l'égard d'un personnel soignant déjà mal mené ces dernières années. Il considère que ces verbalisations ne sont pas justifiées eu égard au manque de places de stationnement identifiés à proximité de l'hôpital et du projet de construction d'un parking.

En réponse, le Président indique que la CABS est en attente de la validation préfectorale du dossier d'autorisation « loi sur l'eau » afin de procéder à la démolition des bâtiments, puis à la réalisation des travaux. Il ajoute qu'il y a lieu d'espérer une réalisation des travaux fin 2023, selon le planning transmis par les services techniques.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 68 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BURGERONDE, DORION, FROISSART-SENILIS, DUVAL ; 2 abstentions : Mme LEPLOMB, M. DELOHEN).

D'autoriser la réalisation des investissements anticipés tels que listés dans le tableau ci-après :

Budget principal				
	Compte	Nature	Montant HT	Montant TTC
A	21751	Réseaux de voirie	990 650,00 €	1 188 780,00 €
B	2128	Autres agencements et aménagements	5 400,00 €	6 480,00 €
C	21751	Réseaux de voirie	20 000,00 €	24 000,00 €
D	2031	Frais d'études	20 000,00 €	24 000,00 €
E	27751	Réseaux de voirie	2 177 195,83 €	2 612 635,00 €
F	2031	Frais d'études	313 333,33 €	376 000,00 €
G	2031	Frais d'études	12 500,00 €	15 000,00 €
H	21538	Autres réseaux	43 459,80 €	52 151,76 €
I	2031	Frais d'études	209 024,00 €	250 828,80 €
J	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 240,00 €	8 688,00 €
		<b>Totaux</b>	<b>3 798 802,96 €</b>	<b>4 558 563,55 €</b>
Budget annexe office du tourisme				
	Compte	Nature	Montant HT	Montant TTC
K	2188	Autres matériels	1 666,67 €	2 000 €
		<b>Totaux</b>	<b>1 666,67 €</b>	<b>2 000 €</b>
Budget annexe Développement économique				
	Compte	Nature	Montant HT	Montant TTC
L	21751	Installations complexes spécialisées	5 000,00 €	6 000,00 €
		<b>Totaux</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
Budget annexe Eau et assainissement				
	Compte	Nature	Montant HT	Montant TTC
M	21751	Installations complexes spécialisées	6 950,00 €	8 340,00 €
		<b>Totaux</b>	<b>6 950,00 €</b>	<b>8 340,00 €</b>

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 18 janvier 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 18 janvier à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	12 janvier 2023
Date d'affichage	12 janvier 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	62
Pouvoirs	8
Votants	70

#### Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DELAGE – DUPUY – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BURCERONDE – DORION – DUVAL

Arrivée de M. Aurélien DOVERGNE\*

#### Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR  
Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT  
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER  
Mme Patricia CHAGNON  
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL  
M. Fabrice FRION donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION  
M. Luc CHATENAY  
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Jean GORRIEZ  
M. Aymerick COEUILTE  
M. Michel TRENCART  
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE  
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT  
M. Roland COLINET

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Angelo TONOLLI

## ECONOMIE

### 9) 2023.010 Modification de la délibération relative aux ouvertures dominicales

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26 à L 3132-27-2 et R 3132-21,
- Vu la délibération n°2022.167 du 21 novembre 2022 par laquelle le conseil d'agglomération s'est prononcé favorablement sur les demandes d'ouverture dominicales des commerces pour l'année 2023 selon le rapport présenté par la commune d'Abbeville,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après en avoir délibéré,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité** (70 votants : 64 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAYE, BIHET, DEBRAY, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSANT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, DUVAL ; 6 abstentions : Mmes ARCIVAL, FROISSART-SENLIS, MM. TONOLLI, HENIQUE, DELOHEN, MENOIRIE).

**De rectifier** l'erreur matérielle constatée en substituant '*Premier dimanche des soldes janvier 2023*' par '*Premier dimanche des soldes d'été 2023*.'

**De confirmer** l'avis favorable du conseil d'agglomération sur les demandes d'ouvertures dominicales pour les branches et aux dates tels que listés ci-après.

⇒ Branche « des enseignes de la distribution alimentaire » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « jeux - jouets, du modélisme et périnatalité » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « animalerie (vente d'animaux et de produits d'animaux) » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « antiquités – brocantes - objet d'art - tableaux anciens et modernes » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « articles de sports et de loisirs » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « arts de la table - cristallerie » « cadeaux – gadgets » et « équipement du foyer (tissu d'ameublement - linge de maison – luminaires - décorations) » et « bazars » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « audiovisuel-électronique - équipement ménager » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « automobile- caravaning » :

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

⇒ Branche « bijouterie fantaisie » et « bijouterie horlogerie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « boucherie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 17 décembre 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « chaussure » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « chocolaterie – confiserie - biscuiterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023
- janvier 2023

⇒ Branche « cycles – motocycles - quadricycles » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « habillement (prêt-à-porter – lingerie – accessoires de mode) » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « informatique » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « instruments de musique » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « librairie - papeterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « magasins multi-commerces-Soldeur » :

- 15 octobre 2023
- 22 octobre 2023
- 29 octobre 2023
- 5 novembre 2023
- 12 novembre 2023
- 19 novembre 2023
- 26 novembre 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « maroquinerie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « optique - lunetterie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « parfumerie – cosmétique – esthétique - parapharmacie » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

⇒ Branche « photographie et développements photographiques » :

- Premier dimanche des soldes d'hiver 2023
- Premier dimanche des soldes d'été 2023
- Dimanche du Black Friday 2023
- 3 décembre 2023
- 10 décembre 2023
- 17 décembre 2023
- 24 décembre 2023
- 31 décembre 2023

**De prendre acte** que les autres dispositions de la délibération 2022.167 demeurent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présentes dispositions.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## NUMERIQUE

### 10) 2023.011 Modification des statuts du Syndicat mixte Somme Numérique

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande Syndicat mixte Somme numérique de modifier ses statuts, en date du 6 janvier 2023, afin d'une part, de l'autoriser à conclure des conventions avec des entités publiques situées hors de son périmètre territorial ; et d'autre part, à intervenir pour la mise en œuvre de dispositifs ou équipements communicants,
- Vu le rapport de Jean GORRIEZ, Conseiller délégué au Numérique,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).**

**D'approuver** la modification des statuts de Somme Numérique.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### 11) 2023.012 Autorisation de signature de l'avenant au contrat Type de Reprise Option Filière Verre - Barème F

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le contrat de Reprise Option Filière Verre conclu entre OI France SAS et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, dont l'échéance est fixée au 31/12/2022,
- Vu le lien du contrat précité avec le contrat Barème F emballages verre signé avec CITEO /ADELPHE,
- Vu la prolongation d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2023, de l'agrément de CITEO par l'Etat au titre du verre, par arrêté ministériel en date du 21/12/2022,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENRIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).**

**D'approuver** l'avenant de prolongation d'un an au contrat actuel Type de Reprise Option Filière Verre - Barème F avec OI France SAS, tel qu'annexé à la présente délibération.

**D'autoriser** le Président à signer l'avenant de prolongation d'un an au contrat actuel Type de Reprise Option Filière Verre - Barème F avec OI France SAS, tel qu'annexé à la présente délibération.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

## **12) 2023.013 Autorisation de signature de l'Avenant n°1 CITEO de prolongation « 2023 » Filière papiers-graphiques.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu entre la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et l'éco organisme CITEO, dont l'échéance est fixée au 31/12/2022,
- Vu la prolongation d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2023, de l'agrément de CITEO par l'Etat au titre des papiers graphiques, par arrêté ministériel en date du 23/12/2022,
- Vu la demande de CITEO de prolongation de la durée du CAP d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2023,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAINÉ, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUYOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE - Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).**

**D'approuver** l'avenant de prolongation d'un an au Contrat pour l'Action et la Performance « 2023 » Filière papiers-graphiques avec CITEO, tel qu'annexé à la présente délibération.

**D'autoriser** le Président à signer l'avenant au Contrat pour l'Action et la Performance « 2023 » Filière papiers-graphiques avec CITEO, tel qu'annexé à la présente délibération.

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes à la mise en œuvre de cette décision.

## **13) 2023.014 Autorisation de signature de l'Avenant N°4 au Contrat pour l'Action et la Performance des emballages ménagers Barème F**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) conclu entre la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et l'éco organisme ADELPHÉ, dont l'échéance est fixée au 31/12/2022,
- Vu la demande de renouvellement d'agrément '*emballages ménagers*' d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2023, par l'éco organisme ADELPHÉ auprès de l'Etat,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).

D'approuver l'avenant N°4 de prolongation d'un an au Contrat pour l'Action et la Performance « 2023 » des emballages ménagers Barème F avec l'éco organisme ADELPHÉ tel qu'annexé à la présente délibération.

D'autoriser le Président à signer l'avenant N°4 de prolongation d'un an au Contrat pour l'Action et la Performance « 2023 » Filière emballages ménagers Barème F avec l'éco organisme ADELPHÉ tel qu'annexé à la présente délibération.

De préciser que l'avenant n° 4 sera suivi, dès la publication de l'arrêté de prolongation d'agrément de ADELPHÉ, d'un « Avenant de Mise en Conformité 2023 » ou « Avenant n° 5 » visant la mise en conformité du CAP avec le Cahier des Charges tel qu'il résulte des arrêtés du 15 mars et 30 septembre 2022.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes à la mise en œuvre de cette décision.

#### 14) 2023.015 Autorisation de signature de la convention de reprise des bacs usagés issus de la collecte sélective.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE, BALÉDENT, BLONDIN, BOURET, DAIRAIN, DENIS, LEDET, LEMARCHAND, LEPAGE, MALLET, PRUVOT, TONOLLI, HENIQUE, DOVERGNE, GARET, BOUCHARD, FRION, LENNE, LEBLOND, DUQUESNE, LECOMTE, RIMBAULT, DANTEN, BOUTROY, PARSIS, SANNIER, LEFEBVRE, JACOB, MACHAT, DELOISON, MARTEL, DUCHEMIN, MENNESSON, BLONDIN, WALRAVE, BIHET, DEBRAY, MENOURIE, DELAHAYE, DUCROCQ, GORRIEZ, MARQUE, HAUSSOULIER, PATTE, HENOCQUE, LANGLET, LESENNE – Mmes BOULART, CHEVALLIER, DAUSSY, DELAGE, DUPUY, DUROT, MONFLIER, NOEL, PETIT, RHUIN, VASSEUR, ARCIVAL, BOSIO, LEPLOMB, DEROUSSENT, DUBOS, MAISON, CRÉPIN, BOURCERONDE, DORION, FROISSART-SENLIS, DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN).

D'approuver la convention de reprise des bacs usagés issus de la collecte sélective avec la société SARPLASTIC.

D'autoriser le Président à signer la convention de reprise des bacs usagés issus de la collecte sélective avec la société SARPLASTIC.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

### POINT INFORMATIF

#### 15) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

12/12/2022	2022.290	Signature de la convention d'entretien d'entrée de Ville Est
12/12/2022	2022.291	Marché de prestation de service avec VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION, Lot n° 3 « Collecte sélective des emballages ménagers recyclables en points d'apport volontaire, transport jusqu'au centre de traitement, tri et valorisation ex CCBS »

12/12/2022	2022.292	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville pour l'année 2023 afin de développer des actions visant à améliorer à la prévention des enfants en milieu scolaire
12/12/2022	2022.293	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville pour l'année 2023 afin de mettre en place une action de sensibilisation au dépistage du cancer du sein
12/12/2022	2022.294	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville pour l'année 2023 afin de développer un espace d'écoute animé par un psychologue au Lycée Boucher de Perthes et Collège Millevoye
12/12/2022	2022.295	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville pour l'année 2023 afin de développer des actions visant à améliorer l'éducation nutritionnelle des publics en situation de précarité
12/12/2022	2022.296	Demande de subvention auprès de l'Etat-Politique de la Ville pour l'année 2023 afin de développer des actions visant à augmenter le taux de participation aux dépistages organisés des cancers
12/12/2022	2022.297	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
14/12/2022	2022.298	Accord cadre en groupement de commandes pour la réalisation de « travaux d'entretien et de réparation de couverture et bardage dans les bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS » avec la société Éric BRAILLY
16/12/2022	2022.299	Recrutements de 53 agents contractuels pour la période du 3 janvier au 10 février 2023 pour le bon fonctionnement du service des Affaires scolaires
19/12/2022	2022.300	Recrutement CDD de trois ans à Mme Thu-Anh NGUYEN exerçant les fonctions d'enseignement de la danse contemporaine au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
19/12/2022	2022.301	Marché de prestations de services pour « Traitement des déchets ménagers et assimilés de la CABS par collecte enlèvement ou réception » avec les entreprises : IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE et VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION
19/12/2022	2022.302	Demande subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération « Jonction caniveau béton entre les rues de Caours et Andrée Joubert sur la commune de Vauchelles »
19/12/2022	2022.303	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
21/12/2022	2022.304	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Aménagement espaces publics près du casino, place du Général de Gaulle à Cayeux-sur-Mer »
21/12/2022	2022.305	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Remplacement des menuiseries des salles de restaurant de la cantine Cyrille DEFACQUE »
27/12/2022	2022.306	Prêt relais d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale
27/12/2022	2022.307	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
28/12/2022	2022.308	Accord commercial au vu de l'opération « Récupération instantanée de chaleur sur eaux grises » au sein de l'aqu'Abb proposé par EDF
30/12/2022	2022.309	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Sécurisation et aménagement de la route départementale 2 Commune de Pendé »
30/12/2022	2022.310	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Aménagement de la rue de la libération et gestion des eaux pluviales Commune de Longpré-les-Corps-Saints »
30/12/2022	2022.311	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Raccordement au réseau de l'eau potable rue Romain Commune de Longpré-les-Corps-Saints »
30/12/2022	2022.312	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Aménagement d'un chemin et d'une voie cyclable et pédestre Commune de Longpré-les-Corps-Saints »

30/12/2022	2022.313	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Extension de la PAC de la gendarmerie Commune de Saint-Valery-sur-Somme »
30/12/2022	2022.314	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Sécurisation et aménagement de la route départementale 80 Commune de Franleu »
30/12/2022	2022.315	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Sécurisation et aménagement de la route départementale 80 Commune de Fontaine-sur-Somme »
30/12/2022	2022.316	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Réfection complète de la toiture terrasse de l'école maternelle Jean Moulin à Abbeville »
30/12/2022	2022.317	Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le projet « Remplacement de la porte d'entrée du rez-de-chaussée de l'école élémentaire les platanes à Abbeville »
30/12/2022	2022.318	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le projet « Remplacement de la porte d'entrée de l'école élémentaire Alain Détré à Abbeville »
30/12/2022	2022.319	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « réfection toiture Zinc de la chaufferie à l'école des Beaux-Arts à Abbeville »
30/12/2022	2022.320	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Réfection toiture et charpente de l'école des beaux-arts à Abbeville »
30/12/2022	2022.321	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Aménagement du centre bourg commune de Bellancourt »
30/12/2022	2022.322	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Remplacement des masses filtrantes de l'eau de baignade de l'espace nautique l'aqu'Abb »
30/12/2022	2022.323	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Réfection complète de la piste d'athlétisme et saut en longueur rue Saint Pierre Commune de Saint Valery sur Somme »
30/12/2022	2022.324	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet « Travaux divers de mise en accessibilité PMR de tous les bâtiments de la CABS »
30/12/2022	2022.325	Mise à disposition gracieusement à l'association ARCAVEM, un local situé au sein de l'ensemble immobilier Espace Voltaire à Abbeville
30/12/2022	2022.326	Mise à disposition gracieusement à l'association ROCK MARIN'S un local dans l'ancienne maison de gardien du site ex Point P à Boismont
30/12/2022	2022.327	Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Remplacement de l'ensemble des menuiseries Affaires scolaires et enfance jeunesse à Abbeville »
30/12/2022	2022.328	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois
30/12/2022	2022.329	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois
30/12/2022	2022.330	Demande de subvention auprès du conseil Régional des Hauts de France pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois
30/12/2022	2022.331	Demande de subvention auprès du conseil Départemental de la Somme pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du réseau hydrographique de l'Abbevillois
2/01/2023	2023.01	Non attribué

3/01/2023	2023.02	Marché de prestations intellectuelles avec le groupement d'entreprises ATOPIA (mandataire), ESPACITE, IETI, GUARRIGUES & BEAULAC en vue de « l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Règlement Local de Publicité Intercommunal – à partir du PADD »
3/01/2023	2023.03	Contrat de mise en place d'approvisionnement, et d'exploitation de 3 automates de distribution de boissons et friandises sur le site du centre de natation communautaire l'aqu'Abb avec la société MIAMX
4/01/2023	2023.04	Avenant n° 5 au marché « Dommages aux biens et risques annexes » avec SMAACL ASSURANCES
04/01/2023	2023.05	Demandes de subvention DETR et DSIL pour le projet « Mise en conformité de l'ascenseur de la future résidence administrative des services affaires scolaires et enfance/jeunesse rue de l'Isle à Abbeville »
4/01/2023	2023.06	Non attribué
5/01/2023	2023.07	Contrat de prestation de service du progiciel MARCO, en vue de la rédaction des marchés publics avec l'entreprise AGYSOFT
6/01/2023	2023.08	Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Politique de la Ville pour le renouvellement et la rémunération des contrats des adultes relais, en charge de la médiation sociale au sein des quartiers prioritaire d'Abbeville
9/01/2023	2023.09	Convention Technique et Financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de traverse d'agglomération à Longpré les Corps Saints
11/01/2023	2023.10	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

M. TONOLLI revient sur le déroulement du conseil de ce soir regrettant que cette assemblée s'apparente de plus en plus à une assemblée d'enregistrement dont l'ordre du jour se limite pour l'essentiel à des décisions modificatives, ou à des reprises de délibérations. Il regrette l'absence de débat sur le fond, et l'expédition du conseil d'agglomération en 35 minutes.

Puis M. TONOLLI interpelle le Président sur la décision du ce dernier prise par délégation, portant sur le marché de prestations intellectuelles conclu avec Atopia en vue de l'élaboration du PLUI, véritable enjeux de développement et d'avenir ; ajoutant qu'il y a urgence à établir un PLUI notamment pour les communes rurales dépourvues de PLU, se voyant ainsi renvoyées au RNU, avec pour conséquence l'impossibilité de construire.

En réponse, le Président confirme l'urgence de réaliser ce PLUI et indique que la CABS a été dans l'obligation de résilier le marché avec le cabinet précédent en charge de réaliser le PLUI.

En appui, le Directeur Général des Services revient sur les raisons ayant motivées la résiliation du marché précédent à l'issue de la phase diagnostic, dont le prestataire n'était plus en mesure d'assurer la mission. Résiliation faite en accord avec M. LECOMTE.

Il ajoute que l'absence de PLUI bloque le dynamisme de construction du territoire, les effets du RNU étant néfastes. Il précise l'urgence de parvenir à établir un document commun, avec des règles communes, afin que les communes ne soient pas assujetties au RNU ; l'objectif étant que fin 2024, au plus tard à l'été 2025, le PLUI soit achevé afin d'engager la phase consultation.

M. WALRAVE rejoint les propos de M. TONOLLI et notamment sur la rapidité du Conseil. Il ajoute que deux des décisions ; l'une relative au 'PLUI', et l'autre sur la 'convention d'entretien de la ville Est', auraient méritées un débat, au même titre que la subvention accordée aux communes par le Conseil départemental afin de connaître l'usage que pourrait en faire les communes.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18h50.

Le Secrétaire de séance  
Angelo TONOLLI



Le Président  
Pascal DEMARTHE


